

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

DU 20 JUILLET 2011

Étaient présents : BONICHON A.

Mrs MAISONNIER M., BLANCHARD JG. et Mmes CARTON F., PAULAIS-LAFONT M-A., Adjoints.

ALQUIER S., BARRET D., CARTEAU S., DANCHE E., DESCLAUX P., GERARDI B., GILLES G., GOUYOUX C., MONNEREAU A., PRECIGOUT C., Conseillers.

Absents excusés :

- SOURISSEAU S.
- GARREAU M. (pouvoir à Mme PAULAIS-LAFONT)
- FONTENAUD C. (pouvoir à Mr BONICHON)
- SZYMANKI N. (pouvoir à Mme CARTON F)

Secrétaire de séance : Mr BLANCHARD J-G

I - OUVERTURE DU CONSEIL

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa présence, pour ce conseil exceptionnel, avec une seule question à l'ordre du jour, qui sera donc très bref.

II SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL AVIS SUR LE PROJET :

(Délib. 2011-07-59)

Monsieur le Maire signale que chaque conseiller est en possession du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Après sa présentation aux élus membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, les conseillers municipaux des communes et organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, sont appelés à se prononcer.

En effet, la commune de Nersac est concernée par ce projet de schéma, ainsi qu'il suit :

- Syndicats Intercommunaux d'aménagement Hydrauliques du bassin du Claix, du bassin de la Charraud, du bassin de la Boème et du bassin des Eaux Claires : fusion de ces quatre syndicats

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la crèche de La Couronne, Nersac et Roullet Saint-Estèphe et syndicat Intercommunal à vocation unique structures d'accueil pour personnes âgées de La Couronne, Nersac et Roullet Saint-Estèphe : fusion en un syndicat intercommunal à vocation multiple,

- Dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire du secteur de La Couronne (motif : syndicat dont le périmètre est inclus en grande partie dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre).

Il demande à l'assemblée son avis sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après étude des documents, et à l'unanimité donne :

- un avis favorable pour la fusion des SIAH de la Boème, de la Charraud, des Eaux Claires et du Claix,

- un avis défavorable concernant la fusion des deux syndicats : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la crèche de La Couronne, Nersac et Roullet Saint-Estèphe et Syndicat Intercommunal à vocation unique structures d'accueil pour personnes âgées de La Couronne, Nersac et Roullet Saint-Estèphe en un syndicat intercommunal à vocation multiple.

Ces deux syndicats n'ont aucun point commun :

- un a pour objet la réalisation et le fonctionnement d'un multi accueil collectif et familial régulier et occasionnel situé à La Couronne.

- l'autre a pour objet l'étude et la construction de structures d'accueil pour les personnes âgées des communes concernées ainsi que leur gestion par le biais d'un centre intercommunal d'action sociale, il n'exerce que la fonction de propriétaire des murs qu'il loue au CIAS son locataire, pour son activité.

- un avis défavorable à la suppression du SIVOS de La Couronne ; ce syndicat est un outil de concertation ; il permet également la défense du bassin de vie.

III – VIDÉO SURVEILLANCE: (Délib. 2011-07-60)

La commune de NERSAC enregistre, depuis quelques temps, une recrudescence d'actes de malveillance de toutes sortes, sur ses bâtiments publics (pour mémoire : mairie, local tennis et foot, jets de pierres nocturnes sur les camping-cars, etc...).

Monsieur le Maire propose donc, comme beaucoup de communes actuellement, d'installer une vidéo surveillance, composée de sept caméras, au niveau du centre bourg notamment destinée à sécuriser, entre autres, la poste, le musée d'objets anciens, l'aire de camping-cars.

De plus, cette action ouvre droit à une subvention spécifique de l'Etat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal,

par dix-sept voix pour, zéro voix contre et une abstention.

- **décide** la mise en place d'une vidéo surveillance sur la commune de NERSAC, (sept caméras)
- **le charge** du montage du dossier de demande d'autorisation auprès de Monsieur le Préfet de la Charente à la commission,
- **sollicite** auprès de Monsieur le Préfet, une demande de subvention au titre du « Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à cette décision.

Cette délibération annule et remplace celle du 24 Mars 2011 (Numéro 2010-03-11).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h30.

Le Maire,